

Regards

sur les 65 ans et plus

Paul ZAHLEN (STATEC)

La présente contribution donne un coup de projecteur sur les 65 ans et plus du point de vue démographique et des conditions de vie. Dans un premier temps, il s'agit de mesurer quel est le poids démographique de cette classe d'âge dans notre pays.

Une classe d'âge dont les effectifs augmentent fortement ...

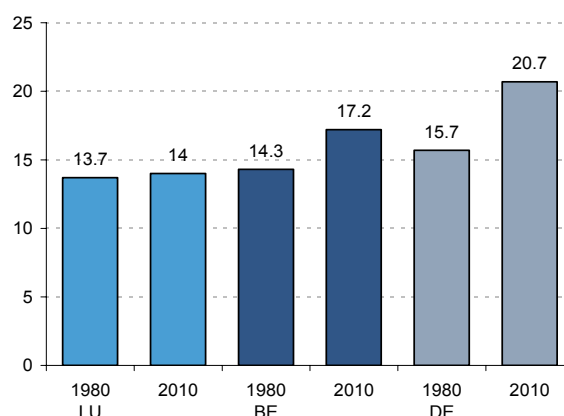
Au Luxembourg, le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus est passé de 49 625 en 1980 à 70 046 en 2010, soit une augmentation de quelque 41% en 30 ans. Le nombre des 75 ans et plus a même pratiquement doublé en passant de 17 962 à 33 180 (+84.7%). En Allemagne l'augmentation du nombre des 65 ans et plus est légèrement et en Belgique assez largement inférieure (+38%, resp. +32% pour les 65 ans et plus). Néanmoins, cette évolution doit être mise en relation avec la dynamique démographique globale. Au Luxembourg, l'évolution de la population est orientée plus clairement à la hausse que dans la plupart des autres pays d'Europe. Elle a augmenté de plus de 38% depuis 1980, contre 10% en Belgique et moins de 5% en Allemagne, par exemple.

... mais dont la part reste relativement faible dans la comparaison européenne

D'ailleurs, contrairement à la Belgique et à l'Allemagne (et à la plupart des autres pays européens), la dynamique démographique concerne toutes les classes d'âge dans notre pays. L'augmentation du nombre des 25-64 ans

(+50.2% entre 1980 et 2010) est même plus élevée que celle des 65 ans et plus (+41.2%) au Luxembourg. En outre, la croissance du nombre de jeunes est conséquente (+18.7% pour les 0-24 ans), alors qu'en Belgique et en Allemagne le nombre de personnes dans cette classe d'âge diminue assez fortement (-12.4%, resp. -25.3%). Cette évolution particulière du Luxembourg est largement imputable à l'immigration composée largement de personnes en âge de travailler et en âge de procréer.

Graphique 1 : Part des 65 ans et plus dans la population totale, 1980 et 2010



Source: STATEC, EUROSTAT

De cela il résulte que la part des 65 ans et plus dans la population totale est plus faible au Luxembourg qu'en Europe en moyenne : en 2010 elle est de 14.0% au Luxembourg, mais de 17.2% en Belgique et même de 20.7% en Allemagne.

Tableau 1 : Evolution de la population par classes d'âge, 1980-2010

	Luxembourg			Belgique			Allemagne (y compris l'ancienne RDA)		
	Augmentation			Augmentation			Augmentation		
	2010	1980	1980-2010	2010	1980	1980-2010	2010	1980	1980-2010
0-24 ans	148 666	125 209	18.7	3 143 584	3 586 817	-12.4	20 274 163	27 135 689	-25.3
25-64 ans	283 354	188 616	50.2	5 836 162	4 858 178	20.1	44 626 352	38 778 990	15.1
65 et plus	70 046	49 625	41.2	1 860 159	1 410 115	31.9	16 901 742	12 264 983	37.8
<i>dont 75 et plu</i>	33 180	17 962	84.7	940 727	551 866	70.5	7 281 309	4 554 942	59.9
Total	502 066	363 450	38.1	10 839 905	9 855 110	10.0	81 802 257	78 179 662	4.6

Source : STATEC, EUROSTAT

Regards 9-2011

avril 2011

statec
LUXEMBOURG

2 Regards 9-2011 sur les 65 ans et plus

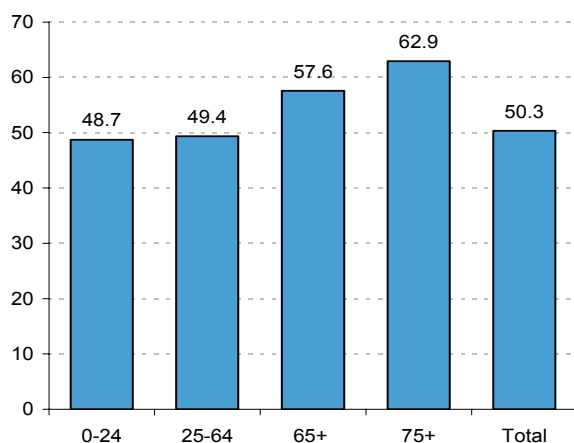
Une augmentation conséquente de la part des 65 ans et plus est prévue

Dans le scénario « baseline » des dernières projections démographiques du STATEC - scénario où le solde migratoire annuel passerait linéairement de quelque 6 000 à environ 2 800 en 2060, la part des 65 et plus atteindrait environ 25% en 2060, contre 14% aujourd'hui. En termes absolus l'évolution est encore plus saisissante : le nombre des 65 ans et plus passerait de quelque 70 000 aujourd'hui à 197 000 en 2060 (sur un total de 774 000 habitants). L'impact sur les politiques en matière de pensions et de santé publique, notamment, est indiscutable.

Les femmes surreprésentées chez les 65 ans et plus

Au premier janvier 2010, on comptait au Luxembourg 29 715 hommes de plus de 65 ans (12% de la population masculine totale) et 40 331 femmes (16% de la population féminine). Conséquence de l'espérance de vie plus faible des hommes (82.7 ans pour les femmes contre 77.6 pour les hommes ; table de mortalité 2005-2007), les femmes représentaient quelque 58% du total des 65 ans et plus et même 63% des 75 et plus.

Graphique 2 : Part des femmes dans la population par classes d'âge, 2010 (en %)



Source: STATEC

Environ 40% des femmes de 65 ans et plus vivent seules

En 2010, environ 30% des personnes de plus de 65 ans vivaient seules. Parmi ces personnes, les femmes sont également (et sans surprise, vu le différentiel d'espérance de vie avec les hommes) surreprésentées. 17% des hommes, mais 41% des femmes de 65 ans et plus habitaient seuls. Environ le quart de l'ensemble des ménages d'isolés (30%) sont des ménages où la personne a plus 65 ans. A noter que ces chiffres font abstraction des personnes vivant dans un ménage collectif (maisons de retraite, maisons de soins, ...). Selon le recensement de la population de 2001, 6.3%

des personnes de 65 ans et plus vivaient en institution. En appliquant ce pourcentage à la population des 65 ans et plus de 2010, on peut estimer qu'environ

4 400 personnes de cette classe d'âge vivent en institution. Le recensement de 2011 fournira le chiffre exact et des détails sur cette population.

Plus de 4 personnes sur 5 âgées de 65 et plus sont propriétaires de leur logement

D'après l'enquête européenne sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), la part des personnes vivant dans des ménages qui sont propriétaires de leur logement augmente, d'ailleurs logiquement, avec l'âge. Au total, au Luxembourg, la part des personnes vivant dans un ménage propriétaire de son logement est de quelque 70% en 2009. Dans la classe d'âge des 25-49 leur part est de seulement 64.5%, mais elle passe à 84.5% pour les 65 ans et plus.

Tableau 2 : Statut d'occupation du logement par classes d'âge, 2009 (en %)

Âge	25-49	50-64	65+	Total
Propriétaire	64.5	76.6	84.0	70.6
Locataire	35.5	23.4	16.0	29.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: EU-SILC (STATEC, en coll. avec le CEPS)

Charge de logement plutôt favorable

A partir de l'enquête EU-SILC, on peut calculer un taux de surcharge du coût du logement qui correspond à la part des personnes vivant dans des ménages pour lesquels le coût du logement dépasse 40% du revenu disponible net du ménage. Au Luxembourg, pour les personnes âgées de 65 ans et plus dans leur ensemble, le taux de surcharge du coût de logement est, avec 1.1%, très faible, notamment dans la comparaison avec l'UE-15 (12.6%), mais également par rapport à la classe d'âge des 18-64 ans au Luxembourg (4.1%).

Tableau 3 : Taux de surcharge des coûts du logement par âge et statut de pauvreté, 2009 (en %)

	Non-pauvres (au-dessus de 60% du revenu médian équivalent)				Pauvres (en-dessous de 60% du revenu médian équivalent)	
	Total		65 ans ou plus		65 ans ou plus	
	18-64 ans	65 ans ou plus	18-64 ans	65 ans ou plus	18-64 ans	65 ans ou plus
UE-15	12.9	12.6	7.2	8.2	46.2	32.7
NEM-12	9.1	12.5	4.7	8.7	33.6	30.0
BE	8.7	11.4	3.9	7.1	43.9	27.2
DE	23.3	25.2	15.1	17.8	67.3	66.9
FR	4.0	3.4	2.3	2.9	16.5	7.5
LU	4.1	1.1	1.3	0.3	21.3	12.8

Source: EU-SILC (STATEC, en coll. avec le CEPS, EUROSTAT)

Dans les pays voisins, mis à part la France, c'est plutôt l'inverse qui se passe : en Belgique, par exemple, le taux de surcharge des coûts du logement pour les 65 ans et plus est, avec 11.4%, plus élevé que pour les 18-64 ans (8.7%).

On peut néanmoins nuancer cette image en faisant la distinction entre ceux qui sont considérés comme à risque de pauvreté (dont le revenu se situe en-dessous de 60% du revenu médian équivalent) et les « non-pauvres » (dont le revenu se situe au-dessus de 60% du revenu médian équivalent). Pour les « pauvres » de 65 et plus le taux de surcharge des coûts du logement se situe à 12.8%, au Luxembourg, alors qu'il est pratiquement nul (0.3%) pour les non-pauvres de cette classe d'âge. Néanmoins, même pour les personnes à risque de pauvreté, le taux de surcharge est plus faible pour les 65 ans et plus que pour les 18-64 ans (12.8% contre 21.3%).

20% des 65 ans et plus jugent leur santé mauvaise ou très mauvaise

Alors qu'au Luxembourg, selon l'enquête EU-SILC, 79.1% des personnes âgées de 18-64 affirment que leur santé est bonne ou très bonne (41.2% plus 37.9%) c'est seulement le cas pour 44.5% (37.3% plus 7.2%) des personnes âgées de 65 ans et plus. A l'inverse, 19.3% des personnes de 65 ans et plus interrogées en 2009 affirment que leur état de santé est mauvais ou très mauvais, alors que c'est le cas pour seulement 6.4% de la classe d'âge des 18-64 ans. En Europe, on trouve des caractéristiques assez similaires, même si la perception de leur état de santé par les 65 ans et plus semble légèrement plus positive dans notre pays : au Luxembourg près de 45% des 65 ans et plus disent que leur santé est bonne ou très bonne, contre 38% en moyenne dans l'UE-15

Tableau 4 : Autoévaluation de l'état de santé par classes d'âge, 2009 (en %)

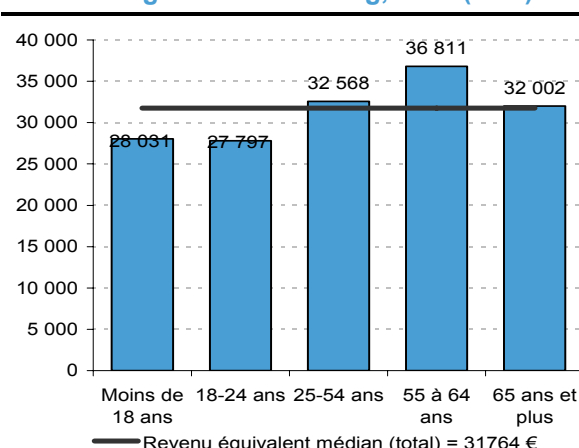
	18-64 ans	65 ans ou plus
		Très bonne
UE-15	27.7	6.3
LU	37.9	7.2
		Bonne
UE-15	49.6	31.8
LU	41.2	37.3
		Correcte
UE-15	17.5	40.8
LU	14.5	36.1
		Mauvaise
UE-15	4.4	16.1
LU	5.4	15.7
		Très mauvaise
UE-15	0.9	4.9
LU	1.0	3.6

Source: EU-SILC (STATEC, en coll. avec le CEPS, EUROSTAT)

Un revenu médian relativement élevé ...

On a constaté qu'au Luxembourg le taux de surcharge des coûts du logement est faible et même très faible en moyenne pour les 65 ans et plus. Ce constat doit notamment être relié à leurs revenus. Avec 32 002 € par an en 2009, le revenu médian équivalent des personnes âgées se situe à peu près au même niveau que celui de la population totale

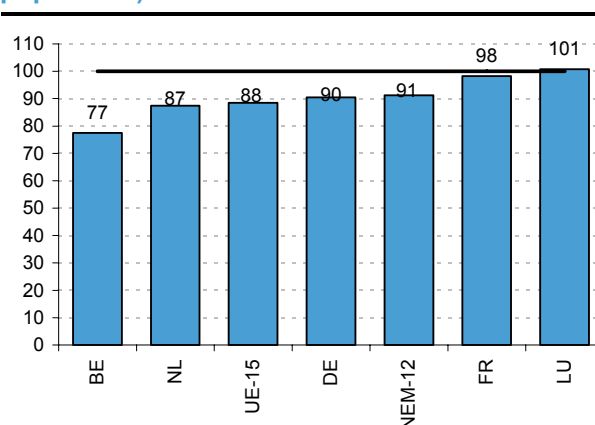
Graphique 3 : Revenu médian équivalent par classes d'âge au Luxembourg, 2009 (en €)



Source: EU-SILC (STATEC, en coll. avec le CEPS)

Le Luxembourg se distingue des pays voisins et de la plupart des pays européens dans ce domaine. Dans l'UE-15, en moyenne, le revenu médian équivalent des 65 ans et plus est de 12 points de % inférieur au revenu correspondant de l'ensemble de la population, alors qu'au Luxembourg il est de 1 point de % supérieur. Seule la France a des caractéristiques similaires au Luxembourg.

Graphique 4 : Revenu médian des +65 ans comparé au revenu médian de la population totale dans le contexte européen, 2009 (indice 100 = revenu médian du total de la population)



Source: EU-SILC (STATEC, en coll. avec le CEPS, Eurostat)

... et un taux de pauvreté relativement faible pour les +65 ans

Le revenu médian ne dit rien sur la distribution des revenus. Le taux de risque de pauvreté permet de se rendre compte si le revenu médian ne cache pas de très fortes inégalités chez les 65 ans et plus. En 2009, le taux de pauvreté des moins de 65 ans au Luxembourg se situait au même niveau que dans l'UE-15 en moyenne (16.2% et 15.7%).

4 Regards 9-2011 sur les 65 ans et plus

Tableau 5 : Taux de risque de pauvreté des 65 ans et plus et des moins de 65 ans, 2009 (en %)

	Moins de 65 ans			65 ans et plus		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
UE-15	15.7	15.2	16.2	17.8	15.3	19.8
NEM-12	17.0	16.9	17.1	17.9	12.8	21.1
BE	13.2	12.2	14.3	21.6	20.6	22.3
DE	15.6	15.2	16.1	15.0	12.9	17.0
FR	13.3	12.4	14.1	10.7	9.1	11.9
LU	16.2	15.1	17.4	6.0	3.9	7.7

Source: EU-SILC (STATEC, en coll. avec le CEPS, EUROSTAT)

Pour les 65 ans et plus l'image change radicalement. Dans l'UE-15, le taux de pauvreté des 65 et plus est supérieur à celui des moins de 65 ans (17.8% contre 15.7%). Dans la plupart des pays membres c'est d'ailleurs le cas. Au Luxembourg, par contre, la situation est totalement inversée. Le taux de pauvreté des 65 et plus est largement - et même très largement - inférieur à celui des moins de 65 ans (6.0% contre 16.2%).

Les femmes de +65 ans plus touchées par le risque de pauvreté que les hommes

Il convient de tenir compte des différences de genre. Avec 7.7%, le taux de pauvreté des femmes âgées de 65 et plus se situe, comme celui des hommes, largement en-dessous du taux de pauvreté des moins de 65 ans (17.4%) au Luxembourg. Dans tous les pays européens, les femmes sont plus exposées à la pauvreté que les hommes et cela également chez les 65 ans et plus. Néanmoins, le différentiel entre hommes et femmes est particulièrement important au Luxembourg. Le taux de pauvreté des femmes de +65 ans est pratiquement doublé par rapport à celui des hommes (7.7% contre 3.9%).

Pour le taux de remplacement, le Luxembourg se situe en haut du classement des pays européens

Les 65 et plus sont en règle générale des retraités. 80% de l'ensemble du revenu disponible des retraités résulte des transferts sociaux. L'explication du faible taux de pauvreté doit donc être cherchée au niveau des retraites et plus particulièrement dans le taux de remplacement. Une mesure du taux de remplacement est le rapport du revenu brut médian individuel des pensions pour la tranche d'âge 65-74 et du salaire brut médian individuel des personnes dans la tranche d'âge 50-59, à l'exclusion de toute autre allocation sociale. On note que le Luxembourg se situe en haut du classement européen que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

On constate cependant que le taux de remplacement *agrégé* des femmes est plus faible que celui des hommes et cela dans tous les pays européens, fait qui est dû notamment aux carrières d'assurance souvent incomplètes de nombreuses femmes.

Tableau 6 : Taux de remplacement agrégé, 2009

	Total	Hommes	Femmes
FR	0.68	0.68	0.61
AT	0.64	0.66	0.60
LU	0.62	0.64	0.59
SE	0.60	0.63	0.57
UE-15	0.51	0.54	0.49
IT	0.51	0.58	0.41
PT	0.50	0.58	0.49
ES	0.49	0.57	0.45
IE	0.48	0.48	0.54
FI	0.48	0.47	0.47
DE	0.47	0.47	0.48
BE	0.45	0.47	0.46
NL	0.44	0.52	0.47
UK	0.44	0.47	0.45
DK	0.42	0.39	0.44
EL	0.41	0.46	0.44
CY	0.35	0.38	0.36

Source: EU-SILC (STATEC, en coll. avec le CEPS, EUROSTAT)

N.B. : taux de remplacement agrégé = rapport du revenu brut médian des pensions pour la tranche d'âge 65-74 et du salaire brut médian des personnes dans la tranche d'âge 50-59, à l'exclusion de toute autre allocation sociale.

L'OCDE publie également des taux de remplacement bruts et nets « *théoriques* ». Le taux de remplacement *brut* se définit dans ce cas comme les droits à retraite *bruts* divisés par le salaire brut avant le départ en retraite. Le taux de remplacement net se définit comme les droits à retraite individuels *nets* divisés par le salaire *net*, compte tenu de l'impôt et des cotisations de sécurité sociale versés par les salariés et les retraités. Le calcul est fait par rapport à différents niveaux de salaires (on ne prend en considération ici que 0.75X, 1.00X, et 2.00X le salaire moyen).

Tableau 7 : Taux de remplacement théorique brut et net, 2009

	LU		OCDE	
	Taux de rempla-cement brut	Taux de rempla-cement net	Taux de rempla-cement brut	Taux de rempla-cement net
Salaire brut moyen (SBM)				
0.75 X SBM	91.9	99.7	62.7	74.0
1.00 X SBM	88.1	96.5	59.0	70.3
2.00 X SBM	82.5	91.8	50.0	60.8

Source: OCDE

Le taux de remplacement « théorique » au Luxembourg est un des plus élevés de l'OCDE. En net, il atteint près de 100% d'un salaire correspondant à 0.75 fois le salaire moyen, contre 74% dans l'OCDE en moyenne. Le caractère redistributif se montre dans le fait que le taux de remplacement diminue avec le niveau du salaire. Ajoutons que le taux de remplacement de l'OCDE est calculé sur la base d'une carrière d'assurance complète

Service central de la statistique et des études économiques
B.P. 304 L-2013 Luxembourg E-mail: info@statec.etat.lu
Tél. 2478-4219 Fax 46 42 89 Internet: www.statistiques.lu

Pour en savoir plus:
Paul ZAHLEN

Tél. 247-84384 E-mail: paul.zahlen@statec.etat.lu

Pour plus d'informations concernant la question de la pauvreté et de l'exclusion, voir le « Rapport Travail et Cohésion sociale » du STATEC Cahier économique n° 111 <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/index.html>